



# Rapport de l'EMCDDA sur le suivi des tendances

December 2020

## Impact du COVID-19 sur le marché des drogues, la consommation et les dommages liés à la drogue, et les réponses dans la zone sud de la politique européenne de voisinage

La situation concernant la pandémie COVID-19 et les réponses à celle-ci continue d'évoluer. Des mises à jour régulières sont fournies par le [Centre européen de prévention et de contrôle des maladies](#) et [l'Organisation mondiale de la santé](#), et dans la plupart des pays, des directives nationales de santé publique sont disponibles. L'EMCDDA a créé un [centre de ressources COVID-19](#) qui donne accès à des documents actualisés sur les drogues et les problèmes liés au COVID-19.

Depuis 2019, l'EMCDDA a renforcé la coopération avec les partenaires de la politique européenne de voisinage <sup>(1)</sup> dans le cadre du [projet EU4Monitoring Drugs \(EU4MD\)](#) financé par l'Union européenne. Le projet soutient les initiatives nationales et régionales pour identifier les menaces sanitaires et sécuritaires liées à la drogue et y répondre.



Ce projet est financé par  
l'Union européenne

# EU4MD

---

<sup>(1)</sup> Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Égypte, Géorgie, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Moldavie, Maroc, Palestine\*, Tunisie et Ukraine.

\*Cette désignation ne doit pas être interprétée comme la reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice des positions individuelles des États membres sur cette question.

## Résumé

Depuis le début de l'année 2020, le monde connaît une situation sanitaire sans précédent causée par la pandémie de coronavirus (COVID-19), qui a conduit à l'introduction progressive de mesures de distanciation sociale et d'autres mesures de contrôle par les gouvernements nationaux. L'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA) a lancé une étude 'trendspotter' afin d'étudier les effets de la pandémie sur le marché des drogues et les consommations de drogues dans les pays de la politique européenne de voisinage (PEV). Ce rapport donne un aperçu de la situation entre mars et juin 2020.

### Comment le marché des drogues a-t-il changé ?

- L'étude indique que, suite à l'introduction des mesures de confinement liées à la COVID-19, le marché des drogues dans la région a connu une contraction temporaire, probablement due à une perturbation des chaînes d'approvisionnement, comme en témoignent la réduction des volumes et du nombre de saisies, et l'augmentation des prix au détail et de gros pour certains types de drogues et dans certains pays.
- Nos conclusions donnent une image mitigée en termes d'impact sur la production, le trafic et la vente de drogues en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Les évolutions les plus notables sont liées à l'apparition de nouvelles routes de trafic, d'une part pour compenser les perturbations causées par l'arrêt des transports commerciaux et d'autre part pour éviter les mesures de contrôle plus strictes qui ont été introduites aux frontières. Si la distribution ne semble pas avoir été touchée, l'achat de drogues par le biais d'applications mobiles et sur le darknet semble avoir joué un rôle croissant dans certains pays.

### Quel a été l'impact sur la consommation de drogue, les dommages liés à la drogue et les services de santé liés à la drogue ?

- Des pénuries temporaires ou un accès réduit à certaines drogues bien connues (par ex. l'héroïne) peuvent en partie expliquer le fait que les personnes qui consomment des drogues, en l'absence de leur drogue de choix, peuvent avoir cherché et consommé des substances alternatives y compris de l'alcool frelaté, des nouvelles substances psychoactives et des drogues « artisanales » ou faites maison, et/ou expérimenté de nouveaux modes d'administration comme l'injection.
- Plus généralement, la pandémie de COVID-19 a aggravé les problèmes économiques et politiques déjà existants dans la région. Toute augmentation des problèmes sociaux, économiques ou de sécurité peut entraîner une augmentation de la consommation de substances psychoactives et des comorbidités psychiatriques.
- Il y a eu une réduction globale de l'activité des services de santé, en général pendant les phases initiales des mesures nationales de confinement. Dans ce contexte, les personnes qui consomment des drogues ont eu un accès réduit à ces services. Néanmoins, des structures se sont adaptées à la situation en poursuivant certaines activités de sensibilisation et un suivi des patients par téléphone.
- Là où il existe des programmes de traitement de substitution aux opiacés (TSO), on constate l'introduction de procédures opérationnelles plus souples en réponse à la pandémie. Parmi ces mesures figurent la modification des règles de délivrance des TSO à domicile, ainsi que la réduction des exigences relatives aux tests urinaires obligatoires <sup>(2)</sup>. Par exemple, en Israël, au Liban et au Maroc, la quantité maximale autorisée de TSO à emporter a été augmentée pour couvrir une période de 2 semaines, et en Israël, des injections de buprénorphine à libération prolongée d'un mois ont été introduites. Ces changements semblent avoir contribué, dans certains pays, à maintenir les clients dans les programmes de substitution ; cependant, des inquiétudes existent quant au nombre croissant de clients qui abandonnent les programmes en raison des restrictions de mouvement et autres.

---

<sup>(2)</sup> L'analyse d'urine obligatoire est effectuée pour contrôler la consommation d'une autre drogue illicite pendant un traitement de substitution aux opiacés (c'est-à-dire en plus des médicaments fournis dans le cadre du traitement).

## Quelles leçons ont été tirées pour aider les pays à mieux se préparer aux futures urgences sanitaires ?

- La région sud de la PEV, qui comprend divers pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, est une plaque tournante importante de la contrebande de drogues à destination et en provenance de l'Union européenne, ainsi qu'une région bien connue pour la production de cannabis et d'amphétamines. Malgré cela, la capacité à suivre les tendances et l'évolution des consommations et de la production ou du trafic de drogues reste très limitée.
- Cette étude 'trendspotter' a tenté d'obtenir rapidement des données sur un phénomène émergent en recueillant des informations auprès de services et d'experts locaux. En l'absence de systèmes nationaux de collecte de données bien structurés, cette tâche a évidemment été difficile et toute généralisation des résultats présentés ici doit être faite avec prudence. Investir davantage dans les systèmes nationaux d'observation du phénomène des drogues, alimentés par une multitude de sources, y compris les personnes qui consomment des drogues, les organismes de santé et les services d'application de la loi, et les informations provenant de la surveillance de diverses sources de données susceptibles d'être sensibles à tout changement (par ex. Internet, le darknet, les médias sociaux), pourrait aider les autorités à détecter plus rapidement les changements du marché des drogues.
- Les compétences du personnel, que ce soit dans le domaine de l'application de la loi ou dans le secteur de la santé, restent essentielles pour relever avec succès les défis posés par les urgences sanitaires. Il convient donc d'investir davantage pour renforcer les compétences et les connaissances des agents chargés de la lutte contre la drogue, par exemple en ce qui concerne les mesures de prévention et de sécurité lors des enquêtes sur les affaires de drogue, et la lutte contre les marchés de la drogue sur le darknet, mais aussi la gestion des crises et les mesures de prévention de base des maladies infectieuses lors d'urgences sanitaires comme la pandémie de COVID-19.
- Pour les professionnels de la santé, la pandémie de COVID-19 met en évidence l'intérêt des services à distance pour permettre la continuité des soins. Il est probable que cela devienne encore plus important à l'avenir, en particulier dans les zones et les régions peu ou pas couvertes par les structures physiques existantes. Il est donc nécessaire de développer des approches de télémédecine adaptées aux besoins et aux circonstances des pays.
- La continuité de la coopération entre les acteurs des pays partenaires dans les domaines de la sécurité et de la santé, ainsi que la création de réseaux nationaux et régionaux, est extrêmement importante pour garder une vue d'ensemble de la situation en matière de drogue, étant donné que des changements importants peuvent survenir rapidement et compte tenu de l'absence de capacités solides de collecte et de communication des données. Cela aidera tant l'Union européenne que les pays partenaires à identifier les nouveaux développements importants et à élaborer des stratégies appropriées pour relever les nouveaux défis.

## Ressources sur le COVID-19

### EMCDDA

Page thématique sur le COVID-19 et les drogues : <http://www.emcdda.europa.eu/topics/covid-19>

### Europe

Centre européen de prévention et de contrôle des maladies : <https://www.ecdc.europa.eu/en/novel-coronavirus-china>

Équipe d'action et d'intervention de la Commission européenne : [https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/health/coronavirus-response\\_en](https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/health/coronavirus-response_en)

European Science Media Hub (Parlement européen) : <https://sciencemediahub.eu/>

OMS Europe : <http://www.euro.who.int/en/home>

### Monde

Centres pour le contrôle et la prévention des maladies : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-nCoV/index.html> et <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/homeless-shelters/plan-prepare-respond.html>

OMS : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019>